

Procès-verbal n° 12 de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2015

Présents : Mmes I. Delrue, B. Bresmal, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), A. Geurten, J. Nivarlet, B. Scherpereel, JP Vanhaelen.

Excusés : J. Ringlet (*raison médicale*) ; P.Flament (*mission FIBA*), L.Lopez (*mission fédérale*)

La réunion, qui débute à 18 heures, se tient à Jambes

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12/01/2015

Le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2015 publié dans la newsletter 570 DU 23/01/2015 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'administration.

2. Suivi des décisions du CDA

2.1. Suivi des décisions des dernières réunions du CDA

Les membres du CDA ont pris connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général

2.2. Ordre des points de l'ordre du jour

Suite à la proposition de Bernard Scherpereel, les points de l'ordre du jour seront désormais traités selon leur importance, priorité restant donnée aux points qui auront fait l'objet de la rédaction d'un document préparatoire.

3. Gestion et suivi des décisions des organes de l'AWBB

3.1. Commentaires sur les PV des organes provinciaux

- Liège : à la question des parlementaires ce que reprend le point « suivi des décisions » : il est répondu qu'il s'agit du courrier qui reprend les décisions de la réunion précédente
- CJP Liège : la gestion de la séance du 19 janvier 2014 fera l'objet d'un examen lors de la prochaine réunion.
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'appel du 20 décembre 2014 n'est pas encore publié.

4. Informatisation

4.1. Etat de la situation au niveau AWBB

- AWBB : Administratif -Tout est en ordre – le passage à la version 8 d'Odoo a eu lieu ce 10 février 2014. Un état des lieux sera remis à la prochaine réunion.
- Sportif : calendrier & résultats : l'installation est prévue cette semaine

- Comptable (gestion des notes de frais) : Problème résolu au niveau de la tva – login et mot de passe à attribuer – déterminer les approbations
- Publication des décisions judiciaires : sont placées en priorité – paraîtront dès la version 8 installée. (publication prévue pour le 1^{er} mars 2015)

4.2. Etat de la situation au niveau FRBB (résultats)

Le système fonctionne, la saison test suit son cours et des améliorations sont apportées chaque semaine.

5. Assemblée générale du 28 mars 2015

5.1. Rapport de la commission législative du 21 janvier 2015

Le président fait part des travaux de la commission législative qui ont consisté en l'examen des différentes propositions statutaires. Lorsque des propositions émanaient conjointement d'un groupe parlementaire et du conseil d'administration, un échange de vue a eu lieu pour tenter d'aboutir à une seule proposition.

5.2. Propositions de modifications statutaires

Le président fait part des adaptations ou du maintien des propositions initiées par l'échange de points de vue.

En outre, à l'initiative de certains membres, le conseil d'administration reviendra sur les propositions de modifications du PJ 54 et du PJ 63 (Namur).

Si c'est possible, une dernière modification sera déposée (PC71 : modification délai minimum entre la communication du club et la décision du département).

5.3. Dossier Statut des coaches

L'état du dossier est parcouru et la position du conseil d'administration est confirmée.

5.4. Etat d'avancement de la rédaction du bilan

Les travaux sont en cours, les commentaires sur les documents qui seront transmis par le trésorier Collard doivent l'objet d'une réaction avant la prochaine réunion

5.5. Autres documents à rédiger

La version définitive des autres documents à rédiger par les membres du conseil d'administration peuvent être déposés dans la dropbox dès leur rédaction.

6. Exercice des compétences administratives du CDA

6.1. Demande de dérogation Ressaix – Berteotti

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une requête du club qui souhaite solliciter une mutation administrative pour une minime qui a évolué en dames dans un autre club. Les membres du conseil d'administration répondent par la négative à la demande de dérogation vu que celle-ci ne répond pas aux conditions de l'article PM9.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision

6.2. Demande de désaffiliation de Bassenda CFR

Il s'agit d'un joueur qui a quitté le centre de formation fin décembre pour des raisons scolaires. Les membres du conseil d'administration acceptent la demande de mutation administrative mais uniquement pour évoluer en jeunes et la conditionne au règlement du minerval de décembre.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision

6.3. Demande de dérogation Julien Noel (Saint Mard)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une requête du club de Saint Mard qui sollicite une dérogation pour permettre à un minime de pouvoir évoluer en pupilles compte tenu du dossier médical particulièrement étoffé.

Ils marquent leur accord à l'unanimité sur la demande formulée.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision

7. Exercice des compétences judiciaires du CDA

7.1. Dossier B.J– Club Marcinelle

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance d'un courrier reçu du groupement des parlementaires de Hainaut l'informant de la poursuite des activités de l'intéressé alors qu'il a fait l'objet d'une décision disciplinaire.

Un courrier rappelant les décisions prises par les instances fédérales sera adressé au club.

8. Gestion du personnel

Le président fait part de l'intention de Jérôme Duchène de mettre fin à ses activités au sein de l'AWBB.

9. Dossiers administratifs

9.1. Demande du CP BBW d'organiser un championnat mixte avec la province de Vlaams Brabant

Après examen de la demande, le Conseil d'administration autorise le comité provincial de Bruxelles Brabant wallon à poursuivre les démarches pour envisager une compétition avec la province de Vlaams Brabant en U14 et U16 filles au vu du nombre limité d'équipes dans chacune des entités.

Il attire l'attention du CP BW sur l'importance de recueillir l'adhésion de tous les clubs concernés et à défaut d'envisager des options respectant leur droit de participer à une compétition.

Dans l'hypothèse d'une réponse positive des instances de la VBL, il conviendra de formuler des propositions en matière d'arbitrage, de gestion des dossiers judiciaires et des modalités d'octroi des subsides pour les équipes de jeunes.

Le dossier sera remis à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de mars.

9.2. Article pour l'AISF

L'AISF souhaite publier un article sur la pratique du basket-ball dans son magazine mensuel. Après un contact téléphonique du président du département communication, rendez-vous a été pris avec la direction technique pour le 27 février 2015.

9.3. Premiers résultats du principe sur les démarches relatives à la recherche d'un nouvel équipementier pour les équipes nationales .

Le président fait état des avancées du dossier, commente les différentes options envisagées en matière de collaboration et présente les options en matière d'équipements.

9.4. Application de l'article PA 106.

Le président fait état d'un dossier devant le conseil d'appel relatif à des insultes formulées sur un réseau social. A la lumière de certaines décisions au civil, il suggère de suspendre la procédure dans l'attente d'un complément d'information.

Le conseil d'administration approuve la proposition du président.

10. Activités des départements

10.1. Département championnat

10.1.1. Modalités de désignation des champions régionaux jeunes

Le conseil d'administration approuve les propositions du département formulées comme suit :

match			
18/04/2015	U16-Minimes F		Vinq A - Vinq B
	U16-Minimes G	M1	Vinq A - Vinq C
		M2	Vinq B - Vinq A
		M3	Vinq B - Vinq C
02/05/2015	U19-Cadettes		Vinq A - Vinq B
	U18-Cadets	M1	Vinq D - Vinq C
		M2	Vinq A - Vinq B
03/05/2015	U18-Cadets		Vinq M1 - Vinq M2
	U21-Juniors		Vinq A - Vinq B

10.1.2. Modalités de remise pour intempéries

Sur la base de l'expérience des dernières semaines, la procédure est établie comme suit :

1. Il est confirmé qu'il appartient au département compétition AWBB de gérer la problématique des remises pour intempéries ;
2. En cas d'annonce d'intempéries, la présidente du département prend contact avec ses collègues du conseil d'administration pour prendre ses décisions ;
3. Modalités de publication des décisions :
 - Pour les matches du vendredi soir, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 16h00 au plus tard ;
 - Pour les matches du samedi qui débutent entre 09h00 et 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 07h00 au plus tard ;
 - Pour les matches du samedi après-midi qui débutent après 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 12h00 au plus tard ;

- Pour les matches du samedi soir qui débutent après 18h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 16h00 au plus tard ;
- Pour les matches du dimanche qui débutent entre 09h00 et 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 07h00 au plus tard ;
- Pour les matches du dimanche après-midi qui débutent après 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 12h00 au plus tard ;

10.1.3. Rencontres AWBB - VBL

Au vu du calendrier, le conseil d'administration confirme que les rencontres opposant les champions régionaux AWBB – VBL restent programmées pour le 9 mai 2015.

9.1.4. U21 : nouveaux candidats

A la question de savoir quelles sont les modalités d'accès à la compétition des U21 nationaux, le conseil d'administration répond qu'elles seront fixées après l'évaluation intermédiaire de la compétition programmée la semaine prochaine.

10.2. Département coupes

10.2.1. Bilan des demi-finales

Le conseil d'administration félicite les clubs organisateurs pour leur parfait investissement, applaudit les résultats sportifs et se réjouit des résultats d'audience : plus de 35% d'entrées payantes (+67% pour les jeunes mais 27% pour les seniors),

Il est suggéré de constituer une revue de presse.

9.2.2 Finales

Le président présente le programme des finales de coupes AWBB. Il confirme l'organisation d'une rencontre d'handibasket et d'autres animations.

10.2.2. Projet Matélé

Le président du département présente un projet de couverture médiatique par le canal de la TV Locale Matélé. Après un examen approfondi du dossier, après avoir formulé un certain nombre de suggestions, le conseil d'administration marque son accord pour finaliser le projet.

Le président du département coupes est chargé du dossier.

10.2.3. Coupes AWBB – D2 & D3

Le département coupes a été saisi d'une demande de 2 clubs de Nationale 3 de pouvoir réintégrer les coupes AWBB. Avant de prendre une décision définitive, la consultation de tous les clubs évoluant en nationale sera réalisée.

10.3. Département Sélections

10.3.1. Résultats des premières JRJ

Le président du département rappelle les résultats de la première JRJ et rappelle l'organisation de la deuxième journée le dimanche 8 mars 2015.

11. Nouvelles de la FRBB

11.1. Référendum création d'une division nationale 2 dames

Le conseil d'administration prend connaissance des résultats partiels mais positifs du référendum organisé. Rappel sera adressé aux clubs qui n'ont pas encore répondu.

11.2. Belgian Elites Academy

Le conseil d'administration prend connaissance de la présentation power point de la BEA qui a été présentée le dimanche 8 mars 2015.

12. Calendrier

12.1. Bilan des présences des membres du conseil d'administration

Le 23 janvier 2015 : Président et Secrétaire général à la réception du Ministre des Sports
Les 31 janvier et 1er février 2015: ½ finales : tous les membres du CDA
Le 8 février 2015 : JRJ : une grande majorité des membres du CDA

12.2. Programme des prochaines semaines

12/02/2015: Eurocup Castors Braine – Mersin (Tur)
14/02/2015 : formation 4 &4 à Libramont
16/02/2015 : Réunion des clubs de N2H, N3H et N1D à Jambes
28 /02/2015 : finales des coupes du Hainaut (Mons Aréna) et finales des coupes du Luxembourg (Marche)
01/03/2015 : finales des coupes du Hainaut (Mons Aréna)

13. Divers

- 13.1. ID : fait état d'une intervention de parents qui se plaignent du montant d'une cotisation élevée demandée par un club . CDA est impuissant et ne peut intervenir
- 13.2. BS : information erronée parue sur le site d'un club. Le CDA décide de solliciter un droit de réponse.

La réunion se termine à 22 heures

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général